



**Collège René Long**  
223 allée du Collège BP 10  
74540 - ALBY sur CHÉRAN  
☎ 04.50.68.10.21  
[ce.0740002a@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0740002a@ac-grenoble.fr)

**RENTRÉE 2026**  
**PROCÉDURES D'INSCRIPTION.**  
**& informations générales**  
**Année scolaire 2026-2027**  
**CLASSES DE 6<sup>ème</sup>**

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant le fonctionnement du collège depuis notre ENT (Environnement Numérique de Travail) : [renelong-albysurcheran.ent.auvergnerhonealpes.fr](https://renelong-albysurcheran.ent.auvergnerhonealpes.fr)

Une rubrique « Rentrée 2026-2027 » est disponible → Accès directs

Dans un souci de simplification et de fiabilité des données numériques, le collège procède à des inscriptions en ligne pour la rentrée 2026. Cette opération doit être effectuée **entre le 9 juin 14h00 et le 16 juin 16h00, soit après réception par mail de la notification d'affectation et avant la chaîne d'inscription du mardi 16 juin 17h00.**

• **MODALITÉS DE LA TÉLÉ-INSCRIPTION.**

Pour inscrire votre enfant au collège vous devez vous connecter avec votre compte Educonnect aux Téléservices de l'Éducation Nationale : <https://teleservices.education.gouv.fr>

**Vous trouverez sur notre ENT un flyer pour vous aider à ouvrir votre compte Educonnect**

➤ Chaque responsable à son propre compte Educonnect et peut modifier ses propres coordonnées. A partir de cette plateforme vous allez pouvoir :

- Compléter la fiche administrative de votre enfant.



**Vérifiez vos données qui doivent être fiables. L'adresse mail doit être fonctionnelle, il est indispensable de la consulter régulièrement, le collège diffusant par courriel des informations**

- **Consentir ou non à l'étude automatique du droit à bourse** (simplification des démarches des familles, le consentement donnant lieu à l'examen en direct de votre situation fiscale et à l'attribution des bourses à la rentrée sans avoir à instruire de dossier).

- **Accéder aux différents documents d'information en version numérique:** fournitures scolaires, fonctionnement de la ½ pension, rappel de l'organisation du collège, de l'organisation de la rentrée 2026, transports scolaires...

➤ S'agissant de la première année d'inscription au collège, nous vous demandons de nous fournir un certain nombre de documents en version papier. La plupart ne vous seront plus réclamés pour la suite de la scolarité (sauf modifications des situations personnelles). **LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE LISIBLEMENT ET SOIGNEUSEMENT REMPLIS.**

**DOCUMENTS A DÉPOSER LE 16 JUIN (Lors de la chaîne d'inscription)**

Fiche d'inscription à la demi-pension	Bleue	À compléter / à joindre au dossier
Fiche de santé	Jaune	À compléter / à joindre au dossier (1)
Foyer Socio-Educatif (FSE) information et inscription.	Rose	Coupon réponse et règlement à remettre sous enveloppe au nom de l'élève lors de l'inscription.
Photocopie du livret de famille (parents + enfants)		
Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...)		
Photocopie des actes de jugement en cas de divorce/séparation. A défaut, attestation des deux parents.		
Photocopie de la carte d'identité de l'élève.		
Photocopie de la page des vaccinations du carnet de santé / carnet de vaccination (à joindre à la fiche de santé verte) (1)		
Attestation d'assurance scolaire, responsabilité civile / individuelle accidents pour l'année 2026-2026 (2)		
1 photo d'identité à <b>coller sur la fiche santé (Jaune)</b>		
RIB (Relevé d'Identité Bancaire)		

**Ces renseignements sont indispensables notamment les numéros de téléphone des responsables et personnes à contacter en cas d'urgence.**

**En cas de modification en cours d'année merci d'en informer le collège dans les meilleurs délais.**

L'infirmière scolaire, Mme GUYOMAR, sera présente lors de la chaîne d'inscription le mardi 16 juin 2026 de 17h00 à 19h30, elle sera donc disponible pour échanger avec vous sur les problèmes médicaux ou les troubles particuliers de votre enfant (Allergie, troubles spécifiques du langage et des apprentissages...)

- (1) Pour les élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie...), merci de joindre les derniers bilans (orthophoniste...)
- (2) **L'assurance individuelle scolaire** est indispensable pour la plupart des sorties et voyages. Pensez à demander dès maintenant une attestation à votre assureur. Si vous ne pouvez pas la fournir à l'inscription, elle vous sera réclamée par le professeur principal de votre enfant à la rentrée.


Tout dossier incomplet sera refusé, mais pourra être déposé au collège dans la semaine qui suit la chaîne d'inscription afin qu'il soit pris en compte.

### CHAÎNE D'INSCRIPTION / VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le dossier de votre enfant avec toutes les pièces jointes sera à rapporter au collège **le mardi 16 juin 2026**.

➤ Le tableau ci-dessous vous présente l'organisation de la soirée en 3 temps, en fonction de l'école d'origine :

- Présentation du fonctionnement du collège par l'équipe de direction (salles 103 et Grande étude)
- Dépôt et vérification du dossier d'inscription (+ entretien, si nécessaire, avec l'infirmière scolaire) – Salles 107 et 109
- Visite de l'établissement (Assurée par nos collégiens de 3<sup>ème</sup> et des personnels) – Ateliers et démonstrations.

	<b>GROUPE 1</b>	<b>GROUPE 2</b>
	<b>Élèves des écoles de :</b> Allèves Chainaz les Frasses Gruffy Saint Sylvestre Viuz la Chiesaz	<b>Élèves des écoles de :</b> Alby sur Chéran Cusy Mûres Héry sur Alby Écoles extérieures
<b>Présentation du collège</b>	<b>17h00 à 17h30</b>	<b>18h00 à 18h30</b>
	<b>Salle 103</b>  Allèves Saint Sylvestre Viuz la Chiesaz	<b>Grande étude</b>  Chainaz les Frasses Gruffy
	<b>Salle 103</b>  Alby sur Chéran Mûres Extérieurs	<b>Grande étude</b>  Cusy Héry sur Alby
<b>Chaîne d'inscription salle 107 – 109 Puis visite du collège</b>	<b>17h30 à 18h30</b>	<b>18h30 à 19h30</b>

<b>Rentrée des élèves de 6<sup>ème</sup></b>	<b>MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026 8h15 – 16h45</b>
♦ Afin de faciliter l'accueil des élèves de 6 <sup>ème</sup> faisant leurs premiers pas au collège, la matinée du mardi 1 <sup>er</sup> septembre leur sera exclusivement consacrée, les autres niveaux faisant leur rentrée l'après-midi.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents pourront accompagner leur enfant dans la cour de récréation pour le rassemblement</li> <li>- Matinée encadrée par l'assistant d'éducation référent et le professeur principal : découverte du collège, distribution des manuels, attribution des casiers, des emplois du temps, activités diverses pour faire connaissance...</li> <li>- Déjeuner au self : les élèves découvriront le restaurant scolaire et son fonctionnement pour ce premier repas.</li> <li>- Après-midi : cours à l'emploi du temps <u>jusqu'à 16h45</u>. Départ des cars scolaires (présence des adultes pour aider à l'embarquement).</li> </ul> ➤ Le jour de la rentrée venir au moins avec un cahier de brouillon, la trousse avec le matériel nécessaire et des feuilles de copie.	
<b>Assemblée générale des parents de 6<sup>ème</sup> suivie d'une rencontre avec les équipes pédagogiques</b> <i>Informations sur l'organisation du collège, des enseignements et de la vie scolaire</i>	<b>Lundi 7 septembre 2026 - 18h00</b> <b>Auditorium du Pôle Culturel</b>

➤ **Manuels scolaires :**

Les manuels seront prêtés par le collège et distribués le jour de la rentrée. Leur gestion est informatisée (code barre). Attention, en cas de dégradation constatée en fin d'année, une indemnisation sera demandée ! Pour éviter ces inconvénients, un **sac rigide est vivement recommandé (exclure les « sacs à main » ouverts...)**

### ➤ Casiers élèves :

Depuis 2024 le collège est équipé de suffisamment de casiers pour permettre aux élèves de ranger leurs affaires, de les mettre à l'abri et de dégager l'espace de la cour de récréation. Un casier sera partagé entre deux élèves de la classe, il devra être fermé à l'aide d'un cadenas à combinaison. (Attendre la rentrée et la désignation du binôme)

**L'usage du casier est obligatoire.** Pour plus de détails, notamment le type de cadenas, consulter le règlement des casiers sur notre ENT : **ACCES DIRECT → Parents règlements administration et informations pratiques**

### ➤ La demi-pension :

Je vous invite à lire attentivement le document joint « Règlement intérieur de la ½ pension » qui vous donne tous les détails de l'organisation et les tarifs. Votre enfant recevra une carte avec code barre à la rentrée. Elle est solide et valable pour toute la scolarité au collège . En cas de perte ou de détérioration elle devra être remplacée (7 € prix coutant). Les menus et allergènes sont consultables sur notre site (ENT) à la rubrique « restauration ».

### ➤ Carnet de correspondance :

Il sera remis à votre enfant en même temps que ses livres. Ce carnet est un outil de communication indispensable entre la famille et l'établissement : règlement intérieur, suivi des absences et des retards, renseignements importants... Il devra être complété et signé par les parents dans les meilleurs délais. A cette occasion vous serez amené à choisir le **régime de sortie de votre enfant**. Des explications seront données lors de la présentation du collège le 16 juin, dans les documents distribués à la rentrée et **sur notre ENT dans le règlement intérieur en ligne (rubrique « parents : règlements, administration et informations pratiques).**

**J'attire votre attention sur la précision des coordonnées que vous communiquez au collège (Mail, N° de téléphone des deux parents, adresse complète ...).** En effet des renseignements fiables nous sont indispensables pour alimenter notre base élèves, pour pouvoir gérer au mieux la scolarité de votre enfant. Si des modifications surviennent durant les congés d'été merci de nous avvertir dans les meilleurs délais.

## LES RÉGIMES DE SORTIE

**Il existe deux régimes de sortie avec une possibilité de basculer externe à titre exceptionnel :**

**1. Pastille rouge (Soumise aux horaires de l'établissement):** mon enfant est présent au collège de 8h20 à 16h45 et de 8h20 à 12h15 le mercredi **quel que soit son emploi du temps et les cours annulés.**

**Si l'enfant doit sortir avant l'heure prévue à l'emploi du temps, un responsable légal doit obligatoirement venir signer une décharge au bureau de Vie Scolaire et ce de manière tout à fait exceptionnelle.**

**2. Pastille verte (soumise aux dernières heures de cours):** mon enfant arrive au collège pour sa première heure de cours . Sa présence au collège est vérifiée dès la 1ère heure de cours . La sortie du collège est autorisée **après le dernier cours de la journée, y compris en cas d'absence imprévue d'un professeur.**

**À titre exceptionnel, le service de la vie scolaire étant fermé entre 12 heures et 13 heures, s'il produit un mot signé des parents avant la récréation de la matinée, l'élève pourra être autorisé à quitter l'établissement à 12h15, avant le repas en présentant son mot tamponné par la Vie Scolaire au portail des élèves. Dans ces conditions, l'élève est placé en régime externe pour la journée et ne bénéficie pas de remise d'ordre.**

Quel que soit le régime choisi l'appel se fait en étude et les parents peuvent vérifier la présence de leur enfant sur PRONOTE.

### ➤ Objets de valeur / téléphone portable :

Les objets de valeur doivent rester à la maison. Conformément au règlement intérieur, **l'usage des téléphones portables et appareils numériques audio ou vidéo est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement et dans les lieux extérieurs d'enseignement (gymnases, vestiaires, terrain de sport...).** Le téléphone doit être **éteint et placé obligatoirement dans le sac de cours (interdiction de le porter sur soi).** A la rentrée 2026, les élèves en possession d'un téléphone portable seront dotés d'une pochette anti-ondes . Des informations sur les modalités d'utilisation vous seront communiquées à la rentrée.

Pour l'EPS, l'élève doit être muni obligatoirement **d'un sac contenant ses affaires de sport. Interdiction d'emmener son sac de cours dans les vestiaires.**

### ➤ Le FSE (Foyer Socio-Educatif)

Vous êtes sollicité pour adhérer au Foyer Socio-Educatif. **Votre contribution est importante,** le Foyer finançant notamment l'ensemble des sorties scolaires, des voyages et des spectacles ; **il prend en charge également l'achat d'une grande partie du matériel d'arts plastiques (le matériel demandé aux familles est donc minime).**

## ➤ L'UNSS - Association sportive (Union nationale du sport scolaire)

Les élèves volontaires peuvent pratiquer une activité sportive supplémentaire sous la conduite des professeurs d'éducation physique, dans le cadre de l'association sportive, après les cours, à condition d'avoir adhéré à l'association par l'achat d'une licence. Les informations sur les activités et les modalités d'inscriptions seront diffusées à la rentrée par les professeurs d'EPS.

## ➤ Les Bourses du Collège - Le fonds social

Il existe des aides financières à la scolarité, en fonction de vos revenus : les Bourses du Collège. **Autoriser l'automatisation du droit à bourse à l'inscription vous permet d'en bénéficier (si vous êtes éligible) sans démarche particulière.** Il existe également le fonds social collégien. Il permet d'aider les parents en ce qui concerne les frais de scolarité de leur enfant ; la priorité est donnée aux frais de restauration. Pour plus de renseignements s'adresser au secrétariat du collège.

## LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT

L'ENT (Environnement Numérique de Travail) vous permet d'accéder

### ① Accès public (sans code)

- A toutes les informations pratiques sur le fonctionnement du collège, de nombreux reportages sur les actions pédagogiques, éducatives, au portail du CDI e-sidoc.

### ② Accès privé (Avec votre compte parent Educonnect)

- Accès à PRONOTE (Gestion de la scolarité, emploi du temps, absences, bulletins...)
- Communication avec les personnels du collège (Direction CPE, équipes pédagogiques...)

[renelong-albysurcheran.ent.auvergnerrhonealpes.fr](https://renelong-albysurcheran.ent.auvergnerrhonealpes.fr)

Je me connecte avec EduConnect

 **EDUCONNECT**



*Attention : chaque parent dispose d'un compte Educonnect (identifiant et mot de passe), chaque élève également. Pour communiquer avec le collège ou accéder à PRONOTE en qualité de parent utilisez votre compte parent.*

Depuis votre compte ÉduConnect, vous accédez également aux services en ligne de l'Éducation nationale (Téléservices) : <https://teleservices.education.gouv.fr>

Indispensable pour les opérations suivantes par voie numérique : règlement de la ½ pension, modifications de coordonnées, demandes de bourses, opérations d'orientation, d'affectation et d'inscription au lycée pour les élèves de 3<sup>em</sup>

**PAUSE NUMÉRIQUE – Droit à la déconnexion** : depuis la rentrée 2025, le collège a paramétré PRONOTE pour limiter son utilisation : pas de nouvelles communications durant le week-end et les vacances scolaires.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Démarche à effectuer auprès du Grand Anancy Agglomération. Inscription en ligne, **un tarif unique à 80 €** s'applique à l'ensemble des élèves inscrits par le Grand Anancy pour toute demande complète déposée **avant le 7 juillet 2026** : (Tarification sociale de 40 € - QF inférieur à 635 € avec justificatif) : **Attention : au-delà du 7 juillet 2026 le tarif passe à 140 € (100 € pour l'abonnement social).** Pour des précisions et s'inscrire en ligne :

<https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/facilite-mes-transport/en-bus/transport-scolaires>

- ♦ **Accueil téléphonique** : 04 50 23 13 13 du lundi au vendredi : 8h00 – 18h00
- ♦ **Mail** : [transportscolaire@grandannecy.fr](mailto:transportscolaire@grandannecy.fr)
- ♦ **Accueil physique sur rendez-vous téléphonique - Siège Grand Anancy (46 av des Iles - Anancy)**

Je vous remercie de votre attention. Mon secrétariat se tient à votre disposition pour un complément d'information.

Cordialement

